

**Commune d'UXEGNEY**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL 26 OCTOBRE 2017**  
Commune de moins de 3.500 habitants

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'UXEGNEY en séance publique sous la présidence de M. Philippe SOLTYS, Maire.

**ETAIENT PRESENTS (15) :**

MM. SOLTYS – RUGGERI - DEPRUGNEY – MENNEZIN – DEMANGE - AUBERT – GIACOMETTI – CLAULIN - Mmes JOUANIQUE – SCHERMANN - BARTHEL – SEYER - POUSSARDIN THIERY - BARTHEL.

**ETAIENT EXCUSES (4) :** M. BLOND (pouvoir à M. RUGGERI) – Mme MARCHAL (pouvoir à Mme POUSSARDIN) – Mme LANGLOIS (pouvoir à M. DEPRUGNEY) – M. MATHIS (pouvoir à M. CLAULIN).

**ETAIT ABSENT (0) :**

M. Sylvain DEMANGE a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, les décisions suivantes ont été prises au cours de la séance :

**79/2017 - DELEGATIONS ACCORDEES A MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE 2122-22 DU CGCT**

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN :**

**Alinéa 15 :** Monsieur le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption au regard des parcelles suivantes :

Section	N°	Lieu dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AC	96	12, rue du Pré Fleuri		09	86

**Propriétaires :** M. SOBLAHOVSKY Eric

**Localisation :** 12 rue du Pré Fleuri à UXEGNEY.

**Prix de vente :** 185.000 €

**Acquéreur :** M. et Mme Vivien René Claude PINEAUD – CHAMPIGNEULLES (54250)

Section	N°	Lieu dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AC	160	5 rue des Marbriers		06	91
ZE	194	Champs de la Fin			01

**Propriétaires :** M. et Mme Philippe MILLIOT

**Localisation :** 5 rue de la Clé de Sol à UXEGNEY

**Prix de vente :** 47.000 €

**Acquéreur :** M. Grégory COURBET et Madame Jessica MULOT – GORHEY 88270

Section	N°	Lieu dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AL	121	9, rue de la Prairie		08	60

**Propriétaires** : Mme Madeleine DIEUDONNE

**Localisation** : 9, rue de la Prairie

**Prix de vente** : 172.000 € dont 10.000 € de mobilier

**Acquéreur** : Mme Lise DUCLAP – EPINAL 88000

Section	N°	Lieu dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AB	22	5, rue du Paradis		01	87

**Propriétaires** : M. DURILLI Jacques et Mme Diane WELSCHINGER

**Localisation** : 5, rue du Paradis

**Prix de vente** : 45.000 €

**Acquéreur** : Melle Virginie BAZART – EPINAL 88000

Le Conseil Municipal prend acte des décisions de Monsieur le Maire.

### **80/2017 - SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – DEMANDE D'ADHESION :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, invitant ce dernier à se prononcer sur la demande d'adhésion de la Commune de Saint-Dié des Vosges, acceptée par le comité syndical.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE l'adhésion de la Commune de Saint-Dié des Vosges

au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif.

### **81/2017 - RENOUELEMENT DU BAIL DE LOCATION DE LA SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE D'UXEGNEY :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations des 24 février 2006, 14 novembre 2008, 15 avril 2011 et 19 décembre 2014 par lesquelles celui-ci acceptait le renouvellement de la location du droit de chasse accordée à l'amiable à la Société Communale d'Uxegney. Il précise que le bail prend fin le 31 décembre prochain.

Il précise que la Société Communale d'Uxegney est candidate au renouvellement du bail.

Considérant que la Société Communale d'Uxegney, dont les statuts ont été déposés en 1955, est tenue d'accepter toute demande d'adhésion de chasseurs de la commune autorisés à chasser.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par dix-huit voix pour et une voix contre,

DECIDE de renouveler le droit de chasse accordé à la Société Communale d'Uxegney à compter du 01 janvier 2018 jusqu'au 30 Avril 2024.

FXE le montant de la location annuelle à 800 €.

Dit que le tarif de location fera l'objet d'une révision annuelle sur la base de l'évolution de l'indice du fermage.

**82/2017 - SERVITUDE LEGALE D'UTILITE PUBLIQUE POUR PASSAGE DE CANALISATION EN FORET COMMUNALE D'UXEGNEY AU PROFIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'AVIERE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'existence d'une convention datant du 19 janvier 1971 portant reconnaissance d'une servitude légale d'utilité publique au profit du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Avière pour le passage de canalisation sur une longueur de 215 ml, sise sur la parcelle forestière n°13 en forêt communale d'UXEGNEY.

Monsieur le Maire précise que la réalisation de la voie rapide et la construction d'un rond-point ont nécessité le découpage parcellaire de la parcelle n°13, devenue 16 et 17.

Par ailleurs les modalités de révision mentionnées dans l'acte initial n'étant plus d'actualité, l'ONF suggère d'appliquer les nouvelles modalités de révision : augmentation de 1,5 % par an.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ le principe d'un avant à la servitude légale d'utilité publique pour le passage de canalisation d'eau potable en forêt communale d'Uxegney au profit du SI des Eaux de l'Avière au regard des modifications parcellaires intervenues depuis la signature de la servitude initiale en 1971.

DIT que la révision annuelle suivra l'indice du fermage.

CHARGE l'Office National des Forêts de procéder à la rédaction de l'avenant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.

**83/2017 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DANS LES ECOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE - PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE CHANTRAINE :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions de l'article 23 de la loi n° 83-663 du 23 juillet 1993 modifiée et complétée, loi portant sur la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques,

Il rappelle également la délibération communale n°30/2017 du 12 avril dernier par laquelle le Conseil Municipal avait fixé comme suit le montant des participations facturées aux communes de résidence pour l'année scolaire 2016-2017 :

Enfant scolarisé en PRIMAIRE : ..... 420 €.  
Enfant scolarisé en MATERNELLE : ..... 1.300 €.

Monsieur le Maire informe les élus de l'existence d'un litige financier opposant la commune d'UXEGNEY à celle de CHANTRAINE. En effet, l'accord de Monsieur le Maire de CHANTRAINE pour la scolarisation à l'école maternelle d'UXEGNEY d'un enfant de CHANTRAINE en 2014 était conditionné par l'application du tarif commun pratiqué par les communes d'EPINAL, RENAUVOID et CHANTRAINE. Commun aux élèves de Primaire et de Maternelle, ce tarif ne pose pas problème pour les frais de scolarité en école primaire à UXEGNEY puisque inférieur à celui fixé par le Conseil Municipal d'UXEGNEY. En revanche, il crée une difficulté pour la facturation des frais de scolarité à l'école maternelle puisqu'il est légèrement supérieur à 530 € alors que le tarif demandé par UXEGNEY s'établit à 1.300 €.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires,

Sur proposition de Monsieur le Maire, par quatorze voix pour, une voix contre et quatre abstentions,

DECIDE d'aligner le montant de la participation demandée à la commune de CHANTRAINE pour l'élève scolarisé à l'école maternelle sur celle pratiquée par les communes d'EPINAL, RENAUVOID et CHANTRAINE, à savoir :

Pour l'année scolaire 2014-2015 : .....535 €.  
Pour l'année scolaire 2015-2016 : .....537 €.  
Pour l'année scolaire 2016-2017 : .....538 €.

AUTORISE Monsieur le Maire et le Receveur à recouvrer auprès de la commune de CHANTRAINE le montant des participations précisées ci-dessus.

#### **84/2017 - BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°2 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à quelques ajustements budgétaires :

Il rappelle que le budget communal 2017 a été voté en excédent, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention,  
DECIDE les modifications budgétaires suivantes :

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

6226 – Honoraires : \_\_\_\_\_ + 1.800,00 €

**Total :** \_\_\_\_\_ **+ 1.800,00 €**

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

2315-11 : Programme réfection des trottoirs \_\_\_\_\_ 9.100,00 €

203-23 : Etude aménagement RD 266 – tranche 5 \_\_\_\_\_ + 1.650,00 €

2183-29 : Ordinateurs + appareil photo école maternelle \_\_\_\_\_ + 2.000,00 €

2188-31 : Remplacement orgue église \_\_\_\_\_ + 4.400,00 €

203-31 : Etude aménagement place de l'église \_\_\_\_\_ + 1.650,00 €

2315-47 : Aménagement impasse rue de les Forges \_\_\_\_\_ + 1.775,00 €

**Total :** \_\_\_\_\_ **+ 20.575,00 €**

#### **85/2017 - BUDGET LOTISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°1 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à un ajustement budgétaire pour le budget lotissement :

Il rappelle que le budget lotissement 2017 a été voté en équilibre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE la modification budgétaire suivante :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

605 – Acquisition site Victor Perrin + frais notaire : \_\_\_\_\_ + 12.000,00 €  
6015 – Travaux aménagements \_\_\_\_\_ - 12.000,00 €

**Total :** \_\_\_\_\_ **0,00 €**

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

**Monsieur le Maire** informe les élus de la réunion de concertation organisée avec certains des professionnels de santé du secteur dans le cadre d'un éventuel projet de maison de santé sur le site Victor Perrin.

**Monsieur le Maire** informe ses collègues qu'une jeune Ursinienne dont les parents sont voisins de Walter BLOND effectue actuellement un stage d'immersion au C.C.A.S. Monsieur le Maire envisage de lui confier une mission d'étude de faisabilité pour l'éventuelle construction future d'une salle de convivialité sur le site Victor Perrin.

**Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal de la venue de Michel HEINRICH, président de la CAE et Maire d'Epinal, le lundi 30 octobre prochain pour une visite du site Victor Perrin. Il invite les membres du **Conseil Municipal** présents et intéressés à se joindre à lui.

**Monsieur le Maire** informe les élus de l'élection d'une nouvelle présidente à la tête de l'Amicale Laïque.

**Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal de l'ouverture d'un compte facebook communal intitulé « Quoi de Neuf à Uxegney ? ».

**Olivier MENNEZIN** souhaite savoir si une décision a été prise concernant la visibilité du carrefour rue de la Croix afin de réduire les risques inhérents à la circulation automobile. **Un panneau « priorité à droite » sera prochainement installé par le service technique.**

**Olivier MENNEZIN** dit avoir été sollicité par des riverains pour la mise en place d'une circulation réduite à 30 km rue des Champs Zélot. **Monsieur le Maire et Monsieur RUGGERI précisent que la question n'est pas à l'ordre du jour.**

**Denis DEPRUGNEY** informe ses collègues avoir été interrogé concernant la réglementation applicable à l'utilisation de détecteurs de métaux.

**Véronique THIERY** souhaiterait avoir de plus amples informations sur un éventuel projet de stade synthétique à Uxegney. Vice-président de la CAE en charge des équipements sportifs, Monsieur le Maire confirme bien l'existence d'un projet. Il précise que le plan de financement prévisionnel est connu et a bon espoir que le projet puisse faire l'objet d'une inscription budgétaire de la CAE au budget 2018 ou 2019. Monsieur le Maire précise que le projet a été imaginé de telle manière à ne pas contraindre le club de pétanque à déménager.

**Bienvenu RUGGERI** se fait le porte-parole de Walter BLOND concernant la prochaine distribution des colis de fin d'année aux anciens programmée en l'état actuel le 16 **décembre**. Une discussion s'engage entre les élus au regard du nombre de bénévoles qui ne pourra être présent ce jour-là, afin d'envisager une alternative à une distribution simultanée. L'idée que la distribution puisse s'organiser sur une semaine en fonction des disponibilités de chacun a fait son chemin.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

A UXEGNEY, le 06 Novembre 2017  
Le Maire,  
Philippe SOLTYS

  
